

MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX - – TARIS JEUNESSE/PETITE ENFANCE 2026-2027

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 09 décembre 2025 relative à l'actualisation des tarifs 2026 des services communaux.

Il expose au Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser les tarifs des secteurs de la Petite-Enfance et de l'Animation.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans le tableau ci-joint.

La Commission Finances, réunie le 02 juin 2026, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les présentes dispositions tarifaires à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**